

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 20 mai 2016**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance précédente,
- 2) Communauté de Communes Val de Bouzanne : Vote des nouveaux statuts
- 3) SDEI : Diagnostic des installations éclairage public – délibération – convention
Délibération : Occupation du domaine public,
Adhésion "Conseil en Energie Partagé"
- 4) Commission Embellissement : compte rendu de réunion
- 5) Réflexion / Aménagements prioritaires
- 6) Questions diverses.

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 10 pouvoirs : / Votants : 9	<u>Date de Convocation</u> : 12 mai 2016 <u>Date d'affichage</u> : 12 mai 2016
---	---

L'an deux mil seize et le vingt mai à 19 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Éric DESMET, Damien FRADET.

Absents- excusés : Catherine FLÉCHAIRE (arrivée après le vote des délibérations)
Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Claudine BAYLE

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu de la séance précédente,**

Le compte-rendu de la séance du 22 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

2) Communauté de Communes Val de Bouzanne : Vote des nouveaux statuts

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération du conseil communautaire du 24 février 2016 concernant la modification des statuts de la communauté de communes Val de Bouzanne. Cette modification fait suite au refus de réaliser le projet de magasin de producteurs de produits issus de la culture biologique et au vu des contraintes budgétaires qui pèsent sur les capacités de financement de la CDC. Le Président de la CDC propose donc aux membres de la CDC celle-ci afin de permettre à la commune de Neuvy St Sépulchre de poursuivre la réalisation du projet de magasin de producteurs mais également à toutes les communes membres d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certains projets jusqu'alors de la compétence de la CDC.

Délibération :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 24 février 2016 décidant de modifier les statuts de la CDC du Val de Bouzanne et, après en avoir délibéré :

Accepte la modification des statuts comportant l'évolution de certaines compétences,

Approuve les statuts annexés à la présente délibération du Conseil Municipal.

3) SDEI : Diagnostic des installations éclairage public – délibération – convention

Philippe Viaud, 1^{er} adjoint et délégué au SDEI rappelle que le syndicat peut être sollicité afin de réaliser un diagnostic des installations éclairage public sur le territoire de la commune de Tranzault.

Afin que ce diagnostic soit réalisé, il convient de délibérer et de signer la convention d'adhésion au service éclairage public.

M. Viaud fait lecture de la convention.

Délibération :

La Commune de Tranzault souhaite s'engager dans une politique de modernisation de son parc d'éclairage public.

En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de l'adhésion à ce service, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SDEI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

Approuve l'adhésion de la Commune de Tranzault au service Éclairage Public du SDEI.

Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de Tranzault et le SDEI.

Délibérations :

Occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre a transmis l'état 2016 des sommes dues par ERDF, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le montant arrêté tient compte des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 20156 à 2002 soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 28,96 % pour 2016 par rapport aux valeurs mentionnées au décret n°2002-409 du 26 mars 2002, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le présent état arrête des sommes dues à la somme de 197.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de recevoir cette somme.

Adhésion au service de "Conseil en Energie Partagé"

La Commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SDEI.

Notamment :

- L'engagement de la Commune sur 4 ans, prise en charge financière par le SDEI sur l'exercice 2016 et facturable au-delà.
- Sur l'exercice 2017, les tarifs de l'adhésion pour la Commune sont de :
 - 50 € d'abonnement par an
 - 0.95 €/an/habitant pour le Bilan Energétique Global
 - 0.85 €/an/habitant pour le Bilan Energétique de Suivi
 - 1.01 €/an/habitant pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

Approuve l'adhésion de la Commune de Tranzault au service de Conseil en Energie du SDEI.

Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de Tranzault et le SDEI et précisera les prestations retenues.

Arrivée de Catherine Flechaire à 20 heures

4) Commission Embellissement : compte rendu de réunion

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une réunion de la commission Embellissement a eu lieu le samedi 07 mai 2016 suite à la venue d'Alexandre MARTIN du CAUE qui a soumis des propositions d'aménagement autour de la place de l'église.

5) Réflexion / Aménagements prioritaires

Au vu des propositions de M. MARTIN et du compte-rendu de la commission d'embellissement, il convient de réfléchir à de nouveaux aménagements

Autour de la place :

- ✓ Remettre du sable rouge (peu couteux 19 €HT / T) en juin-juillet ou septembre-octobre.
- ✓ Aménagement autour de la bascule: supprimer la petite allée goudronnée et ré engazonner, enlever la plaque de la bascule et fleurir, mettre des bordures, prévoir le parking pour personne à mobilité réduite.

L'accès à l'école et à la mairie :

- ✓ Créer un accès commun en reculant le portail en alignement avec le mur de l'école.

La Grand'Maison :

Le sujet est toujours en réflexion : aménager ou raser et refaire à neuf.

- ✓ Des devis ont été demandés : toiture (de 14 500,00 € à 16 500,00 €)
- ✓ Corniches et bandeau (10 236,00 €)

Il faut prévoir les aides :

- ✓ CdC Val de Bouzanne : compétence pour accueil de groupe)
- ✓ Syndicat mixte du Pays de La Châtre
- ✓ FAR
- ✓ Aide parlementaire,...

Il faut mener une réflexion sur le devenir de la commune dans les prochaines années.

6) Questions diverses.

La Gazette : les articles sont à transmettre à Catherine Flechaire pour le 15 juin.

Prochaine réunion le 07 juillet 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 25 minutes.